

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18207

présenté par

M. Tellier et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 126.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ne pas appliquer la réforme aux pensions civiles et militaires de retraites.